

LE PUBLICISTE.

DUODI 22 Fructidor, an VII.



Capitulation de la citadelle de Tortone. — Détails sur la position de l'armée d'Italie. — Fuite et démission de deux directeurs de la république ligurienne. — Arrivée à Toulon du corps du général Joubert. — Réponse du commandant espagnol de la vallée d'Arau, sur l'ex-tradition des rebelles qui s'étoient réfugiés sur son territoire. — Détails sur les opérations de l'armée du Rhin. — Entrée de nos troupes à Rastadt et à Baden.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Cornigliano, du 7 fructidor.

Depuis la malheureuse journée du 28 thermidor, l'ennemi, à notre grand étonnement, n'a fait aucune disposition pour nous suivre; & nous avons repris nos positions dans les montagnes de la Ligurie. La citadelle de Tortone, perdant désormais l'espoir d'être secourue, a capitulé hier. L'ennemi n'a laissé qu'un corps de troupes peu nombreux entre Alexandrie & Tortone; il se porte avec le gros de son armée sur Asti, ce qui annoncerait son dessein d'assiéger Coni, la seule place forte que nous occupions encore en Piémont. Il a détaché aussi un corps de vingt mille hommes sur le général Grenier, qui est descendu avec une partie de l'armée des Alpes aux environs de Suze. Il est à présumer qu'il ne la rencontrera pas; car il a été expédié un courrier à Championnet après l'affaire du 28.

Nous ne pouvons nous maintenir long-tems dans les positions que nous occupons aujourd'hui. D'abord notre armée n'est pas assez nombreuse, & courroit risque de se faire détruire entièrement; d'un autre côté, les montagnes de la Ligurie sont de la plus grande stérilité: la cavalerie & les chevaux d'artillerie dépérissent journellement à cause de la mauvaise nourriture. Le foin est mauvais, l'avoine manque totalement depuis trois mois. Le gouvernement génois est effrayé de l'approche des autrichiens: un des directeurs vient de prendre la fuite, un second a donné sa démission. Notre armée manque des choses les plus essentielles, le trésor est dans une grande pénurie. Une somme de 500,000 fr. qui venoit de France, & qu'on attendoit avec la plus grande impatience, a été arrêtée à Savone par le général Saint-Cyr, pour acquitter la solde de son armée arriérée de quelques mois. Ce général a été forcé à cette mesure, par le mécontentement que lui ont témoigné les deux divisions qu'il commande.

On vient d'autoriser le payeur-général à tirer deux millions en traites sur Paris; aucun des fournisseurs n'a voulu de ce papier. En conséquence, on s'est adressé au gouvernement ligurien pour l'engager à en escompter pour un million. Mais il y a toute apparence que cette opération n'aura pas lieu.

On répand le bruit que le général Lecourbe a pénétré sur le lac de Comè avec la division qu'il commande, et que Suwarow a été obligé d'envoyer un corps pour arrêter sa marche; nous ne savons quel degré de foi nous devons ajouter à ce bruit.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 15 fructidor.

Les Français se sont retirés de nos environs, moyennant 500,000 fr. que cette ville a prêtés. Le général Baraguey-d'Hilliers a donné son reçu à titre d'emprunt.

Les habitans de l'électorat de Mayence se sont levés en masse à l'approche des Français. Ils forment un corps de 12 à 15000 hommes. Le gouvernement leur donne 10 krotzers par jour, du pain et de la viande.

La chancellerie de l'ambassade russe est partie de Berlin le 8. M. de Groësen, ambassadeur prussien près de Paul 1^{er}, est attendu de retour dans cette ville pour le 22.

Le bruit courroit à Berlin, le 9, que les manœuvres d'automne n'auroient pas lieu, et que des régimens avoient reçu l'ordre de se tenir prêts à marcher.

On recrute beaucoup dans le pays de Bamberg. L'empereur avoit donné, il y a un mois, à beaucoup de prêtres émigrés français la permission d'habiter quatre villes en Hongrie; il vient de la leur retirer.

ANGLETERRE.

Londres, le 13 fructidor.

Il vient de partir un courrier, porteur de dépêches au lord Duncan, pour lui offrir le commandement de la flotte du canal.

M. Canning, membre de la chambre des communes, qui s'est si fortement prononcé en faveur de l'union, va, dit-on, partir pour l'Irlande, avec le titre de secrétaire du vice-roi.

La corvette française la *Mouché* a pris deux bâtimens américains, quelques heures après leur départ de Lisbonne. Dans un des bâtimens se trouvoient 17 barriques d'argent, avec 51 mille piastres destinées pour le Bengale, & dans l'autre, 42 mille dollars destinés pour Batavia.

Le prince d'Orange est parti le 10 fructidor pour Potsdam.

Le gouvernement, persuadé que les chants patriotiques contribuent à réchauffer l'esprit public, vient de faire chanter dans tous les théâtres un hymne nouveau, intitulé: *l'Expédition secrète*. Il a fait aussi ajouter à notre *Marseillaise* (*Rule Britannia*) deux couplets en faveur de Paul 1^{er}. & de Suwarow; ces deux couplets ont été d'abord chantés sur le théâtre de Birmingham, devant le comte Voronzow, ambassadeur de Russie, qui fit distribuer un présent considérable aux acteurs & directeur.

REPUBLIQUE BATAVE.

Harlem, le 16 fructidor.

Les patrouilles anglaises se sont avancées ce matin jusqu'à Pellen. On a vu hier 42 voiles de la flotte anglaise.

près de la rade du Texel ; treize de leurs frégates se trouvent dans le goulet du Texel, qu'on n'a pas bouché, comme on l'avoit annoncé. Le gouvernement, qui l'avoit d'abord ordonné, a donné contre-ordre, parce que cette opération auroit effectué la ruine de notre commerce pour toujours, & parce qu'il auroit été impossible de retirer les vaisseaux qu'on auroit fait couler.

La Haye, le 17 fructidor.

Le général Brune a marqué hier au directoire exécutif que le général Daendels lui avoit donné connoissance que deux parlementaires anglais, envoyés de la part du général Abercrombie, se trouvoient dans son quartier-général ; qu'ils avoient demandé des passe-ports pour se rendre à la Haye, afin d'y faire quelques propositions au gouvernement batave au nom du gouvernement anglais. A la suite de cette information, sont parti d'ici le directeur van Hoff, le ministre de la marine & de la guerre, & quatre membres du corps représentatif pour Alkmaar, où on a amené les parlementaires, & où cette commission prendra information des motifs qui ont donné lieu au mouvement rétrograde du général Daendels.

Les Anglais ont débarqué leur cavalerie au Helder ; ils continuent toujours à se retrancher ; leurs patrouilles vont jusqu'au Zuiderzée, près de Zand.

La flotte batave se trouve toujours à Vlister ; hier le bruit a couru qu'elle avoit capitulé & s'étoit rendue aux Anglais ; mais cette nouvelle ne s'est pas encore confirmée, au moins le général Brune, qui a transféré son quartier-général à Alkmaar, l'a démentie dans une lettre adressée au directoire.

La ville de Medenbick a été déclarée en état de siège. Il y a eu des mouvemens qui ont nécessité cette mesure.

Nous attendons tous les jours la nouvelle que le général Brune a entrepris quelque chose de décisif contre les Anglais.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Toulon, le 12 fructidor.

Hier sont débarqués en ce port les restes précieux de Joubert. Ils ont été religieusement accueillis ; le sentiment de la douleur étoit peint sur toutes les physionomies. Le peuple s'est porté en foule au-devant du cortège, formé des autorités constituées, des officiers de la garnison, de la marine civile & militaire ; le canon de l'amiral & celui de la place, tiré de cinq en cinq minutes, annonçoient au loin le deuil de la patrie. Le cercueil a été déposé au Temple décadaire, préparé à cet effet.

Toulouse, le 13 fructidor.

Le général Combes, de retour à Bagnères de Luchon, est arrivé ici, le 11, avec tout son état-major : il a laissé des troupes et le commandement de l'arrondissement de Saint-Gaudens à l'adjudant-général Berthier.

Le commissaire du directoire exécutif du canton de Saint-Béat, informé que des insurgés, après avoir été battus et mis en déroute à Montrejean, s'étoient réfugiés sur le territoire espagnol, a écrit à ce sujet au gouverneur de la vallée d'Arau, et en a reçu la réponse suivante :

Viella, le 25 août 1799.

Le gouverneur de la vallée d'Aran au citoyen commissaire du directoire exécutif du canton de Saint-Béat.

J'ai reçu votre office du 5 fructidor an 7, par lequel vous m'instruisez des motifs qui vous pressent à tenir une force armée dans votre commune & sur la frontière. Je suis trop persuadé de la loyauté

de votre gouvernement & de ses agens, pour prendre ombrage de cette mesure que vous jugez nécessaire.

Pour vous prouver mon zèle, particulièrement pour remplir le traité de paix & d'alliance qui subsiste entre S. M. le roi d'Espagne & la république française, j'ai la satisfaction de vous assurer que dès le moment que j'ai été instruit de l'entrée d'une troupe de français armés dans Busost, j'ai expédié aussitôt l'ordre pour les désarmer et les faire sortir de ce territoire : ceux qui sont arrivés ici l'ont été en ma présence. La plus grande partie de cet attroupement s'est jetée dans les montagnes, & j'ai eu avis qu'ils se dirigeoient par Mont-Garry, vers la frontière de Saint-Girons. Dans le cas qu'il seroit resté quelqu'un caché, je vais foire publier dans toute la vallée leur pardon, dont le général de la dixième division vient de m'envoyer des exemplaires, afin qu'ils s'empressent d'en profiter.

Il est venu ici un exprès des entrepreneurs de la diligence de Saint-Gaudens, réclamer des chevaux que cette troupe avoit enlevés, & par les assurances que j'ai prises, il en a recouvré quelques-uns.

Je puis encore vous assurer pour votre tranquillité, que je ne souffrirai jamais aucun rassemblement quelconque qui pourroit vous causer de l'inquiétude. Soyez-en bien persuadé, ainsi que de la parfaite considération avec laquelle je suis, citoyen commissaire,

SEROU.

Strasbourg, le 15 fructidor.

Il se confirme que nos troupes sont entrées à Rastadt & à Baden.

Le quartier-général de l'armée du Rhin, qui avoit été établi de nouveau à Schewelzingen, va être transféré à Pforzheim.

On assure que la division du centre a déjà pénétré jusques dans les environs de Louisbourg, à trois lieues de Stuttgart. On ignore si nos troupes occuperont cette dernière ville, ou si on n'y mettra pas de garnison, comme on a fait à Carlsruhe. Cependant il y a une grande différence entre la conduite du margrave de Baden & celle du duc de Wurtemberg. Tandis que le premier s'est montré fidèle à son traité de paix avec la république, & s'est même entretenu les liaisons les plus intimes avec la Russie & l'Autriche ; & si on en croit les rapports venant de l'Allemagne, il étoit sur le point de rompre son traité avec la France, de fournir son contingent, & de donner un corps de troupes à la solde de l'Angleterre.

Le général Colaud, commandant la division de gauche, a établi son quartier-général à Heilbronn sur le Neckar ; il paroît qu'il se mettra de là en marche pour se porter sur Stuttgart.

Le corps du général Baraguey d'Hilliers n'est pas entré à Franfort. Il a occupé les avenues de cette ville, ainsi que le faubourg de Sachsenhausen sur la rive gauche de Mein. La neutralité de Franfort a été reconnue. Baraguey s'est ensuite porté par Mittenbourg sur Aschffenbourg, résidence de l'électeur de Mayence, qui s'est sauvé peu de tems avant l'arrivée des Français. On présume que nos troupes se portent de là sur Wurzburg.

La garnison de Philipsbourg a fait ces jours derniers une sortie sur la rive gauche ; elle avoit déjà occupé deux villages ; mais l'adjudant-général Fontaine l'a forcée à une prompte retraite.

Jusqu'ici il n'y a pas eu de combat entre nos troupes & les autrichiens : ces derniers se retirent sur Doneschangen, près la source du Danube, où le général Starrray a son quartier-général.

Hier, 400 citoyens de notre garde nationale, ainsi qu'une partie de la cavalerie nationale, ont été mis en réquisition par le général divisionnaire Freitag, pour se rendre au fort Vauban & Lauterbourg. Les troupes qui s'y trouvoient vont passer sur la rive droite du Rhin.

PARIS, le 21 fructidor.

La recette de l'emprunt forcé de Paris ne montoit, le 19 de ce mois, qu'à 39,000 fr.

— On vient de recevoir des nouvelles de Buonaparte par un soldat français venant de Saint Jean-d'Acre, qu'il dit pris. Ce soldat a été embarqué à Alexandrie sur un bâtiment génois & débarqué avec plusieurs de ses camarades à Toulon. Il est à moitié aveugle, & est depuis cinq à six jours à l'hospice du Val-de-Grace; il s'appelle Antoine Renaut. Il assure qu'on leur a enlevé, sous prétexte de les brûler, tous leurs effets & beaucoup de lettres dont ils étoient porteurs.

— Lacombe Saint-Michel, nommé au commandement en chef de l'artillerie de l'armée du Rhin, est parti avant-hier pour se rendre à son poste.

— Les généraux Boudet, Pactod, Morlant, Vandamme & Simon, & l'adjudant-général Maison, ont ordre de se rendre en Hollande.

— Des lettres d'Amsterdam donnent comme certaine la reddition de la flotte batave aux Anglais.

— Thomas Lindet, frère du ministre des finances, ex-conventionnel, est nommé commissaire du directoire près l'administration centrale de son département (Eure), en remplacement du citoyen Rever, démissionnaire.

— L'amiral Massaredo a assisté aujourd'hui à la séance du conseil des cinq cents.

— Le général polonois Schaltzer, arrêté comme prévenu d'intelligence avec la Russie, a été remis en liberté.

— Il y a eu, ces jours derniers, quelques troubles à Fontainebleau. On a voulu exciter les conscrits contre leurs camarades les dragons; mais ce germe de méintelligence ne pouvoit se nourrir dans des cœurs français. Il a bientôt été étouffé, & l'union est rétablie.

— Le citoyen Lapointe, ex-commandant de la citadelle de Ferrare, vient d'être traduit devant le conseil de guerre siégeant à Grenoble, par ordre du général en chef de l'armée d'Italie.

Vingt mille hommes qui viennent de rejoindre l'armée de Massena, élèvent les forces de cette armée à 100,000 combattans. On attend à chaque moment la nouvelle d'une affaire terrible & décisive.

— L'attaque de Philisbourg doit être commencée. Ce siege sera protégé & couvert par une armée de 30,000 hommes.

— Le payeur de B. sans ou manquant de fonds pour solder les conscrits, le général Prével a avancé tout ce qu'il avoit d'argent comptant pour subvenir à leurs besoins.

— Le 12 du courant, la diligence a été attaquée vers Pillée (Côtes-du-Nord) par environ 200 brigands, habillés en vert & en bleu, & portant presque tous des gilets rouges. Cette diligence portoit 5000 liv. pour le compte du gouvernement.

— Les chouans viennent d'assassiner le juge de paix & deux républicains de la commune de Pampon (Morbihan).

— Deux cents brigands armés se sont portés le 15 fructidor à Aubenas, département de l'Ardèche. Ils ont enlevé des prisons vingt individus, & les ont emmenés avec eux, en vociférant les cris de vive le roi! à bas la république!

— Deux parlementaires anglais, ayant à bord 271 français, venant des prisons de Normancross, sont arrivés à Dunkerque, le 13 fructidor. Ce sont en grande partie des marins dunkerquois.

— On a inséré dans quelques journaux que la légation prussienne avoit quitté la Haye. Il n'y a jamais eu de légation prussienne près la république batave.

— On écrit de Madrid que le chevalier d'Urquijo a obtenu le traitement de ministre d'état, & une somme de dix mille piastres fortes pour former sa maison.

— Le dey d'Alger s'est plaint très-amèrement de la prise d'un de ses vaisseaux faite dans les eaux d'Espagne par l'escadre française. Il demande satisfaction à la cour d'Espagne.

— Paul 1^{er}. a ordonné dans ses états la levée de 180 mille recrues destinées à réparer les pertes que ses armées actives essuient dans la campagne présente.

— M. d'Aranjo, ancien ministre de Portugal en France, est à Berlin.

Le ministre plénipotentiaire de la république helvétique près la république française, au rédacteur du Publiciste.

Citoyen, en parcourant la brochure intitulée : *Précis des opérations du citoyen Rapinat en Helvétie*, & signée Rapinat, j'y ai trouvé non sans surprise, pages 25 & suivantes, deux extraits de lettres qui doivent avoir été adressées à ce commissaire, par le ministre plénipotentiaire de la république helvétique, à Paris. Comme c'est moi qui ai eu l'honneur de remplir constamment cette fonction, depuis la régénération politique de l'Helvétie, je dois démentir formellement ces lettres, qui ne peuvent porter ma signature. Mais on n'a qu'à comparer ces extraits flatteurs, à la lettre rapportée en entier par le citoyen Rapinat, page 53, qu'effectivement je lui écrivis, dans laquelle, excepté la finale d'usage, on ne trouvera rien qui soit personnel à ce commissaire.

On sent, au reste, qu'il est impossible à un fonctionnaire public, revêtu d'un grand pouvoir, de ne pas faire quelquefois le bien, ou d'empêcher quelque mal, & d'en recevoir par conséquent des remerciemens. Mais comment le citoyen Rapinat justifiera-t-il ses attentats contre l'indépendance de la république helvétique? attentats qui lui attireront l'improbation même du gouvernement français d'alors, ainsi que sa déclaration, qu'il avoit agi sans pouvoir & sans instruction. Et s'il n'est pas l'auteur des nombreuses vexations et dilapidations qui ont dévasté l'Helvétie, comme l'opinion publique en France & en Suisse l'en accuse, comment se justifiera-t-il de ne pas les avoir réprimées & punies?

Salut & fraternité.

P. J. ZELNER.

CORPS LEGISLATIF

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du cit. BOULAY (de la Meurthe).

Séance du 21 fructidor.

Des républicains de Mâcon sollicitent la revision du jugement des ex-directeurs. — Ordre du jour.

Bigonel, par motion d'ordre, appelle l'attention du conseil sur les délits de la presse et les réunions politiques. Il n'y a pas encore trois mois, s'écrie l'orateur, qu'une oppression injuste pesoit sur le peuple; à la voix du corps législatif, les amis sincères de la république se leverent, et déjà des mesures arbitraires sont exercées contre la liberté de la presse et les réunions. Le directoire, en fermant celle de cette commune, sans motif, sans délit prouvé, s'est placé au-dessus de la constitution et des lois. Parce qu'il existe des reflets ou des faux jours, devons-nous nous précipiter dans les ténèbres? Je demande que la discussion sur les délits de la presse et les réunions ait lieu tous les jours impairs. — Impression.

Bertrand (du Calvados) obtient ensuite la parole. Après avoir invité tous les citoyens à l'union & à concourir pour sauver la liberté, l'orateur s'écrie: Oui, la liberté est impérissable, puisqu'on a essayé en vain de la noyer dans un torrent de larmes & de sang! Mais craignez cette fois d'être réduits à la sauver par le désespoir: entre la république sauvée par ce moyen & la république sauvée par les loix protectrices des citoyens, la différence est immense. L'esprit public est anéanti; il n'y a plus d'ordre, plus de finances; le joug salutaire des loix est substitué à la volonté arbitraire

des hommes. L'espoir qu'on avoit conçu au 30 prairial est bien loin d'être réalisé ; le corps législatif avoit promis que les dilapidateurs seroient punis , & pas un seul n'a encore été mis en jugement. On a appelé les republicains à se réunir , & , faute d'une loi organique , on les abandonne. Ce n'est pas ainsi qu'on fait aimer la liberté ; ce n'est pas ainsi qu'on établit la confiance. Pourquoi le journal dit *l'Ami des Loix*, celui du Commerce & d'autres encore , ont-ils échappé aux dernières mesures prises par le directoire à l'égard de plusieurs autres feuilles ? Peuvent-ils donc prêcher impunément la désobéissance aux loix ? Citoyens représentans , je ne viens pas vous proposer la permanence de vos séances ; mais l'urgence des circonstances & l'importance de vos travaux exigent que vos séances commencent avant midi. Je vous propose en conséquence d'arrêter que tous les jours , excepté le quintidi & le décadi , la séance s'ouvrira à dix heures précises , & qu'à midi l'ordre du jour sera la discussion des différentes parties du service de l'an 8. — Adopté.

Berlier obtient ensuite la parole pour présenter un nouveau projet sur les réunions politiques. En voici les principales dispositions :

1°. Aucun individu non Français , ou dont les droits sont suspendus ou perdus , ne peut être membre d'une société politique.

2°. Toute société a droit d'avoir un président ; il ne peut signer en cette qualité , & est renouvelé chaque séance.

3°. Les séances politiques ne peuvent se prolonger au-delà de dix heures du soir ; le président est tenu de les lever sous les peines portées en l'article suivant.

4°. Les peines sont une amende égale à la valeur de trois journées de travail ; & en cas de récidive , un emprisonnement de trois mois.

5°. Le président sera puni de la même peine , s'il permet qu'il y ait des sociétaires distincts des assistants.

Le conseil ordonne l'impression.

Chollet succède à Berlier , et présente un autre projet dont l'impression est aussi ordonnée.

On annonce le rejet par les anciens de la résolution relative à la garde du corps législatif. Garrau en demande le renvoi à la commission. — Adopté.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen CORNET.

Séance du 21 fructidor.

Baudin fait un rapport sur la résolution du 13 fructidor , qui rapporte la loi du 18 fructidor , an 5 , relative à l'entrée des troupes dans le rayon fixé par l'article 69 de la constitution. Il reproche à la résolution de ne point décider si les troupes qui se trouvent maintenant dans le rayon , doivent y rester , & de ne point fixer le nombre qu'il devra contenir habituellement. On ne peut se dissimuler , dit-il , que le gouvernement est menacé , & par les royalistes & par les hommes qui ne veulent d'aucun gouvernement. Si des forces suffisantes n'existoient pas auprès du directoire , il faudroit les y rappeler. Or , nous devons avoir assez de confiance dans ceux qui gouvernent , pour croire qu'ils n'abuseront pas des moyens qui leur sont donnés contre les ennemis de la patrie. Envain a-t-on parlé d'un coup d'état qui se préparoit , d'un plan de traité convenu entre l'un des membres du directoire & une puissance étrangère. Qui ne voit là une manœuvre de

la calomnie , qui commence par décrier les hommes pour les frapper ensuite plus facilement. Je ne prétends pas qu'il faille s'endormir sur la foi des réputations politiques , mais il faut juger les hommes par ce qu'ils ont fait. Etdoit-on regarder comme un ennemi de la liberté , celui qui , on regardant les premiers , fit entendre son langage , proclama ses droits , définît l'égalité sociale , & demanda l'abolition des privilèges ? Un homme ne pourra-t-il donc jamais être revêtu d'un grand pouvoir , sans perdre , au moment même où il en prendra possession , la confiance de ceux qui le lui auront conféré ? Si l'on vouloit ajouter foi à tous les traits , ne le fait que dans l'espérance d'en goûter un jour. La commission propose au conseil de ne point reconnaître l'urgence , attendu qu'elle est motivée sur la nécessité de faire rentrer les pouvoirs dans la ligne constitutionnelle. Or , il est évident qu'ici aucune autorité n'a blessé la constitution , puis qu'une loi régloit leur marche.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement. La municipalité de Toulon envoie le procès-verbal de la réception du corps de Joubert.

Sur le rapport de Lemoine-des-Forges , le conseil approuve une nouvelle résolution sur le mode de recevoir les propositions des employés de la trésorerie , en matière de faux.

Bourse du 21 fructidor.

Amsterdam 61 ⁷ / ₈ , 62 ⁷ / ₈ .	Tiers cons 8 f. 25 c.
Idem cour 57 ⁵ / ₈ , 58 ⁵ / ₈ .	Bons ² / ₃ 64 c.
Hambourg 191 , 189 .	Bons ¹ / ₂ 60 c.
Madrid 9 f.	Bons ¹ / ₄ 72 c.
Mad. effect 9 f.	Bons d'arrérage , 74 fr. , 72 fr.
Cadix 9 f.	Action de 50 fr. de la caisse
Cadix effect 9 f.	des rentiers
Gènes	Or fin 106 f. 50 c.
Livourne	Ling. d'arg. 50 f. 63 c.
Bâle ¹ / ₂ per. , 1 ¹ / ₄ per.	Portugaise 97 f. 38 c.
Lausanne ¹ / ₂ ben. , ³ / ₄ à 1 per.	Piastre 5 f. 27 c.
Lyon pair 20 j.	Quadruple 82 f. 15 c.
Marseille pair 30 j.	Ducat d'Hol. 11 f. 75 c.
Bordeaux ¹ / ₂ per. 10 j.	Guinée 26 f. 25 c.
Montpellier pair 10 j.	Souverain 35 f. 13 c.
Rente provis 1 f. 88 c.	

Esprit ⁵/₈ , 325 francs. — Eau-de-vie de Montpellier , 22 deg. , 250 fr. — Rochelle , 22 d. — Cognac 22 d. 300 fr. — Huile d'olive , 1 fr 25 c. — Café Martinique , 2 fr. 85 c. — Café Saint-Domingue , 2 fr. 60 cent. — Sucre d'Anvers , 2 fr. 8 cent. — Sucre d'Orléans , 2 fr. 10 cent. — Sucre de Marseille , 1 franc. — Coton du Levant , 2 fr. 60 à 80 c. — Coton des Isles , 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel , 4 f. à 4 f. 50 c.

Précis des opérations militaires de l'armée d'Italie, depuis le 1^{er} ventôse jusqu'au 7 floréal de l'an 7 ; par le général Schérer , prix 75 cent. ; et 1 fr. franc de port. A Paris , chez Dentu , imprimeur libraire , palais Egalité , galeries de bois , n° 240.

Code hypothécaire, contenant la loi sur les hypothèques et celle sur les expropriations forcées du 11 brumaire an 7 , avec des commentaires ; par le cit. Langlois , ancien jurisconsulte ; vol de 36 pages ; prix , 2 fr. 50 cent. ; et 3 fr. franc de port. A Paris , chez Giguet et compagnie , imprimeurs , maison des Petits-Peres de la place des Victoires.

A. FRANÇOIS.